

**ECOLE VENDÉENNE  
DE FORMATION  
EN SOPHROLOGIE**



Organisme enregistré sous le N° 52850147585 auprès du préfet  
des Pays de la Loire

**CONTRAT  
DE  
Spécialisation  
de  
Pédosophrologue**

***EVFS*** : Ecole Vendéenne de Formation en Sophrologie

Siège social: 9 rue de la Maison neuve - 85140 Les Essarts

<http://www.ecolesophrologie-85.com> - [contact@ecolesophrologie-85.com](mailto:contact@ecolesophrologie-85.com)

Tel - fax: 02 51 62 94 04

Contrat de Formation entre les soussignés :

**Ecole Vendéenne de Formation en Santé-Sophrologie = EVFS** dirigée par Mme ALTARE  
Valérie  
9 rue de la maison neuve  
85140 Les ESSARTS

Siret n° 50283239700017  
Code APE : 8690F  
n° enregistrement : 52850147585 auprès du Préfet des Pays de la Loire

et

2 . Mme, Mr, Melle :

Adresse :

Téléphone

Email :

Profession :

---

Article 1 : Objet du contrat

L'école de Formation EVFS s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Spécialisation de Pédosophrologue

Article 2 : Nature et Caractéristique de l'action de Formation

A / Elle a pour objectifs :

Développer la branche de sophrologie consacrée aux enfants  
D'apprendre aux Sophrologues à prendre en charge des enfants

B / Sa durée est fixée à 2 jours

*Le programme de l'action de formation est explicité et figure en annexe*

Article 3 : Niveau de connaissance préalable

Pour bénéficier de cette formation de **spécialisation** sus visée le stagiaire est informé qu'il devra au préalable, avoir un diplôme de Sophrologue suite au suivi d'une formation présentielle d'un minimum de 300h en Sophrologie.

Article 4 : Organisation de l'action de Formation

L'action de Formation aura lieu à Les ESSARTS (Vendée) : siège social -Les 15 et 16 novembre 2019. Elle est organisée pour l' effectif de 5 stagiaires minimum

Les conditions générales dans lesquelles la Formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques sont les suivantes\_:



Le cycle de Formation se déroule comme suit :

Cours théoriques avec fascicules

- L'obtention de votre certificat de spécialiste Pédosophrologue est soumise à :  
Au suivi intégral de tous les cours  
Il vous sera remis à l'issue de la formation.

Les moyens pédagogiques utilisés sont l'alternance de cours théoriques et pratiques  
Utilisation de paper bord, retro projecteur, tableau blanc.

Les diplômes, titres et référence des personnes chargées de la Formation sont

Mr Didier GUIGNARD, ancien éducateur spécialisé, et Mme Valérie ALTARE sophrologue

Article 5 : Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :

Pour justifier de votre présence en cours vous devrez signer une feuille de présence.

Article 6 : Délai de rétractation :

Le présent contrat devient définitif qu'après l'expiration du délai de rétractation de 10 jours suivant la signature de ce contrat.

En cas de rétractation, par lettre recommandée à l'EVFS, pendant ce délai des 10 jours, aucune somme ne pourra être exigée.

Passé ce délai, les frais d'inscription seront dus, ne pouvant dépasser 30% du montant de la formation, et conservés par l'EVFS

Article 7 : Dispositions financières :

Le prix de l'action de Formation est fixé à 240 € TTC

Les frais d'inscription s'élèvent à 72 euros et viennent en déduction du coût de la formation, payable par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de Valérie Altare

-La différence, à la charge du stagiaire, d'un montant de 168€ sera acquittée le jour de l'entrée en formation



Article 8 : Interruption du stage :

Toute formation commencée est due dans son intégralité

Article 9 : Assurance

L'école Vendéenne de Formation en Sophrologie ne pourrait, en aucun cas être tenu responsable des dommages éventuels.

Il est de la responsabilité de chacun de bien s'assurer ou et de vérifier l'étendu de sa propre assurance.

Article 10 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de la Roche sur Yon sera seul compétent pour régler le litige

A noter, certains cours peuvent être décalés en fonction du planning des intervenants extérieurs

Fait en double exemplaire

Signature du stagiaire  
(Précédée de la mention « lu et approuvée »)

A

Le

Valérie ALTARE

Directrice

EVFS 9 rue de la Maison Neuve / 85140 Les Essarts02.51.62.94.04  
[contact@ecolesophrologie-85.com](mailto:contact@ecolesophrologie-85.com) <http://www.ecolesophrologie-85.com>



# Programme de Formation

- Jour 1
  - Qu'est ce qu'un enfant? (winnicot)
  - Le développement de la pensée et de l'imaginaire (piaget)
  - La verbalisation, les outils d'aide ou d'approfondissement: Le jeu, les supports, l'analyse (film explicatif pour exemple)
- Jour 2
  - Identification des troubles de l'enfant les plus souvent rencontrés
  - Adaptation de la Sophrologie aux différents troubles

